



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LE PASS NUMÉRIQUE



Un dispositif pour accompagner vers l'autonomie

Aujourd'hui, près de **13 millions de Français** - citoyens actuels et en devenir, demandeurs d'emplois, entrepreneurs, acteurs associatifs - **sont en difficulté avec le numérique.**

L'Etat doit garantir à tous **l'accès à leurs droits et aux services publics** et accompagner la montée en compétences sur les outils et usages numériques de tous les Français.

Le pass numérique permet un accès gratuit à un accompagnement numérique pour les personnes en difficulté. En 2020, l'Etat co-finance les projets d'achat de pass numérique des collectivités à hauteur de 15 millions d'euros.



En pratique

Ce dispositif prend la forme d'un **carnet de plusieurs chèques** (sur le modèle des tickets-restaurant). Les personnes reçoivent un pass numérique auprès d'une structure locale (guichet de service public, associations, travailleurs sociaux, etc.) et peuvent ensuite s'inscrire à un **atelier d'accompagnement au numérique**. Les lieux qui délivrent la formation sont alors contre-payés de la valeur du pass.

PASS RENTRÉE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires acquiert en direct

75 000
pass numériques

15 000
bénéficiaires
partout en France

La priorité :
**les habitants des
quartiers de la
politique de la ville et
des territoires ruraux**

COMMENT

ÇA FONCTIONNE ?



Cofinancement

État + collectivités territoriales + opérateurs de service public + acteurs privés

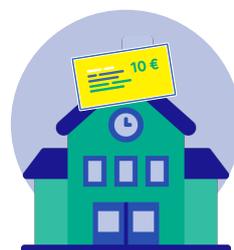


Distribution

du pass via des structures locales (mairies, missions locales, CAF, Pôle Emploi, ...)



Bénéficiaire



Utilisation du pass

auprès d'un lieu de médiation numérique de proximité



Formation

dans une association, une médiathèque, tiers-lieux...

QUEL EST L'INTÉRÊT

POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le pass numérique permet notamment :

→ de disposer d'une **aide simple et lisible** pour accompagner les publics de leurs collectivités dans l'accès au numérique ;

→ de **cibler et sensibiliser directement les publics** prioritaires d'une politique d'accompagnement des usages du numérique, et de **donner l'envie de se former** ;

→ de faire bénéficier aux structures de médiation numériques du territoire de **financements supplémentaires** pour leurs actions ;

→ de disposer d'un outil permettant d'agréger les financements publics et privés ;

15 M€

de co-financement pour les collectivités en 2020

→ de mettre en place une **logique de parcours** et de suivi de la montée en compétences des publics ;

→ d'**organiser l'offre d'accompagnement** sur le territoire ;

→ de **disposer de données** sur l'ensemble des parties prenantes de la politique d'inclusion numérique du commanditaire.